

# Schéma d'orientation de l'Association Rivière Rhône Alpes

*« un réseau moteur et diversifié pour les milieux aquatiques »*



Avril 2009

## Pourquoi un schéma d'orientation pour l'Association Rivière Rhône Alpes ?

L'Association Rivière Rhône Alpes est née il y a 10 ans afin de favoriser les liens entre les gestionnaires de milieux aquatiques en Rhône-Alpes. Aujourd'hui, l'évolution des besoins rend nécessaire la réflexion autour d'une stratégie de développement pour les prochaines années, formalisant des objectifs et des pistes de mise en œuvre. Au 31 décembre 2008, l'ARRA compte 252 adhérents.

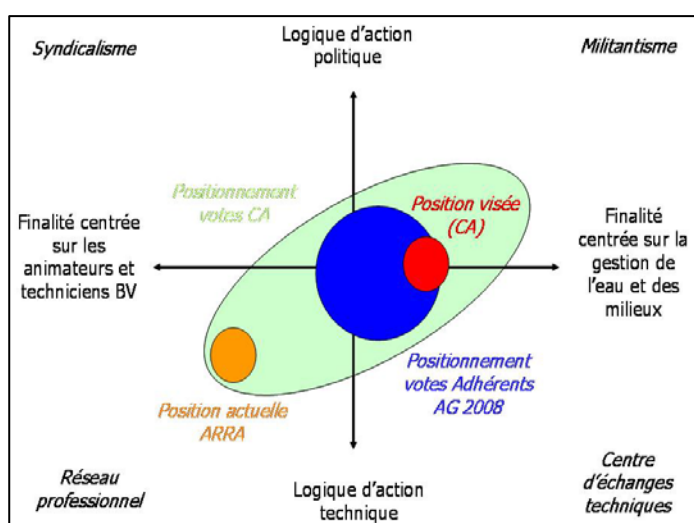
L'étude évaluative menée de manière indépendante par les bureaux d'études Contrechamp et Co-Cité en 2007 a permis de soulever de nombreuses questions de fond concernant le rôle, le positionnement et le fonctionnement de l'ARRA. Ses résultats ont alimenté une première réflexion au cours des ateliers thématiques de l'Assemblée Générale 2008.

L'ensemble constitue une solide base de travail pour le Conseil d'administration et les adhérents de l'ARRA en vue de sa réorientation stratégique à moyen terme.

L'étude évaluative a permis de soulever une ambiguïté dans le positionnement actuel de l'ARRA entre l'objet et la finalité de l'association :

Les objectifs historiques de l'ARRA (Cf. statuts) sont « *qualifier les acteurs intervenant dans le domaine de l'eau, favoriser les échanges entre ces acteurs, sensibiliser, informer sur les questions relatives à l'eau, conforter et développer les métiers de gestionnaires de milieux aquatiques.* »

L'ARRA se définit elle-même comme un réseau de gestionnaires de milieux aquatiques au sens large. Dans les faits, son positionnement actuel est essentiellement technique et la finalité de ses actions est principalement centrée sur les animateurs et techniciens de bassins versants dans une logique d'action très technique, mettant au second plan le reste des acteurs de la gestion globale de l'eau et des milieux aquatiques.



Lors de l'Assemblée Générale 2008, les adhérents ont été consultés sur le positionnement de l'association. Ils ont décidé d'orienter l'association vers une logique d'action permettant le porté à connaissance de points de vue techniques sur les enjeux et les politiques publiques, ainsi que la capacité d'interpellation, de débat et de co-construction avec les institutions. Ils ont également affirmé une volonté d'ouverture de l'association à d'autres publics afin de recentrer la finalité sur un objet commun : la gestion intégrée et globale des milieux aquatiques.

L'évolution du positionnement de l'ARRA vers un objet commun et une orientation plus politique constitue le postulat de départ du présent schéma d'orientation.

Afin d'illustrer et concrétiser cette réflexion stratégique, 3 axes de travail ont été proposés :

- 1. La vie associative**
- 2. Les publics et partenaires**
- 3. Les actions de l'ARRA**

À partir de ces 3 axes, le Conseil d'administration a donc engagé une réflexion sur les objectifs stratégiques de l'ARRA. Ce travail aboutit aujourd'hui à la constitution du présent schéma d'orientation pour le développement stratégique de l'association pour les années à venir, adopté à l'unanimité lors de l'Assemblée Générale en date du 10 avril 2009.

Ce document permet à l'Association Rivière Rhône Alpes de formaliser ses nouveaux objectifs émergents et les axes de mise en œuvre pour la suite de ses activités.

Chacun des trois axes proposés ci-dessus est décliné en orientations stratégiques et objectifs opérationnels. Un effort a été fait pour appliquer à chaque orientation stratégique des idées d'action pour sa mise en œuvre. Ces évolutions prendront effet dans la durée.



---

## Les trois grands axes stratégiques

---

### Axe n°1 : La vie associative - Adhérents acteurs, adhérents moteurs

---

La vie associative constitue le pilier central de l'association et de son fonctionnement. Elle concerne *l'ensemble des habitudes liées à la participation d'une personne au sein d'une organisation sociale*. Il s'agit principalement des différents niveaux d'implication des membres, du bénévolat, de l'information auprès des membres, de la gouvernance, de l'élaboration collective de décisions ou d'actions, etc.

#### → Le constat :

Il est fréquent qu'au cours du développement d'une association l'implication des adhérents diminue. Depuis sa création en 1999, l'Association Rivière Rhône Alpes s'appuie fortement sur l'implication bénévole de ses membres. Elle a la chance de posséder un « noyau » de membres bénévoles s'impliquant fortement dans la vie de l'association, que ce soit par la prise de responsabilité au sein du Conseil d'administration, comme par l'aide à l'organisation de journées techniques, la participation à des groupes de travail ou encore la production de connaissances par des réponses sur le forum, etc.

Néanmoins, le bon fonctionnement et l'emploi de salariés, modifient les habitudes des membres, qui tendent parfois à devenir plus consommateurs qu'acteurs.

#### → Les objectifs :

L'objectif stratégique majeur relatif à la vie associative est donc de **conserver, renforcer, favoriser et améliorer l'implication bénévole de ses adhérents en les confortant dans leur rôle d'acteurs et de moteurs de son développement**.

L'ARRA souhaite **développer la démarche ascendante permettant et facilitant l'expression et la traduction des besoins des adhérents** à travers les décisions, le fonctionnement et les actions de l'association. L'ARRA et son Conseil d'administration estiment également nécessaire **d'améliorer la communication sur la vie associative dans le cadre d'une démarche descendante à destination des adhérents**.

#### → Orientations stratégiques et objectifs opérationnels :

1. Faciliter, améliorer et développer la prise en compte des besoins des adhérents en favorisant leur expression et leur traduction concrète :
  - par la réactivation et la redéfinition du rôle des Relais départementaux afin de faciliter le transfert d'informations ascendant et descendant entre les membres de l'exécutif et les adhérents (remontée des besoins, recensement des différentes expériences, compte rendu des décisions).
  - par l'amélioration de la gouvernance de l'association en impliquant davantage les membres dans la préparation du programme d'activité de l'année suivante par l'intermédiaire d'ateliers thématiques.
2. Améliorer l'information et la communication autour de la vie associative (fonctionnement, actions engagées, partenariats mis en œuvre, engagements de l'adhérent, etc.) :
  - par la rédaction, la diffusion et la promotion d'un bilan d'activité annuel dans le but d'améliorer la connaissance de l'association par ses membres et de faire connaître l'ARRA par une présentation régulièrement mise à jour et destinée à la communication externe.

- par la présentation, l'explication et le porter à connaissance aux adhérents du rôle du CA et de son fonctionnement (élections, mandats et renouvellement, réunions, etc.).
  - par le porter à connaissance de l'actualité de certains membres et structures à destination de l'ensemble du réseau afin de renforcer les liens et les échanges entre adhérents.
  - en mettant en avant l'investissement bénévole afin qu'il soit connu et reconnu par les membres du réseau.
3. Développer et renforcer la participation et l'implication des adhérents dans la vie de l'association :
- en privilégiant et en favorisant les adhérents dans l'ensemble des activités de l'association par l'intermédiaire d'un accès à une information plus conséquente, des tarifs préférentiels, des actions réservées, etc.
  - en facilitant et en incitant l'organisation d'évènements (journées, pêches aux cas pratiques, articles, etc.) par les adhérents
  - en développant des outils d'information et en facilitant l'information spontanée du réseau par les adhérents (pêches aux cas pratiques, forum, etc.)
  - en incitant les adhérents à faire connaître l'association aux acteurs des milieux aquatiques et de l'eau, à communiquer sur son rôle, son fonctionnement et ses actions.

## Axe n°2 : Publics et partenaires - Ouverture et diversification

### → Le constat :

L'Association Rivière Rhône Alpes est aujourd'hui composée d'un noyau de techniciens de rivière et de chargés de mission autour duquel gravitent plusieurs publics dont les bureaux d'études, les chercheurs, les agents des administrations, les étudiants et demandeurs d'emploi.

Depuis la création de l'ARRA en 1999, les métiers ont évolué et se sont diversifiés tandis que les structures gestionnaires de milieux aquatiques se sont multipliées. L'étude évaluative soulève la question de la prise en compte et l'intégration de ces nouveaux métiers dans le réseau. En effet, les agents concernés ne se reconnaissent pas toujours dans l'association et ses actions, alors qu'ils sont concernés par les thématiques développées par l'ARRA et participent à l'objet commun de la gestion globale des milieux aquatiques et de l'eau.

Par ailleurs, il convient de développer les liens de l'ARRA avec d'autres acteurs et notamment les réseaux qui les structurent. Il apparaît en effet nécessaire de répondre à un besoin croissant de transversalité et de rapprochement entre les différents acteurs de l'eau pour une amélioration des pratiques de chacun.

### → Les objectifs :

L'objectif stratégique de l'ARRA pour les prochaines années est de traduire concrètement l'évolution des métiers de gestionnaires et des structures par la **diversification de ses publics au sein des acteurs de la gestion globale des milieux aquatiques** (élus, agents de l'État, animateurs agricoles, etc.) **et l'ouverture du réseau et de ses actions à**

**de nouveaux publics** tels que les chercheurs et formateurs, les agents chargés de l'aménagement du territoire, de la pêche ou de l'agriculture, les personnels chargés de l'éducation à l'environnement, etc. **par l'intermédiaire d'actions spécifiques et de partenariats avec les réseaux existants structurant ces métiers.**

Il s'agit de **mettre en place, développer et améliorer les relations avec les autres réseaux** afin **d'explorer les complémentarités et constituer un relais** entre les acteurs de la gestion des milieux aquatiques et de l'eau et les autres acteurs intervenant sur des thématiques en relation.

Les publics visés par l'ARRA :

- Élus,
- Nouveaux métiers de la gestion globale des milieux aquatiques et de l'eau (animateurs agricoles, sigistes, chargés de communication, etc.),
- Recherche et formation,
- Aménagement du territoire,
- Éducation à l'environnement.

#### → Orientations stratégiques et objectifs opérationnels :

1. Développer et/ou améliorer la connaissance des autres réseaux, renforcer la communication à destination de ces publics et les complémentarités entre réseaux professionnels pour une amélioration des pratiques de l'ensemble des acteurs de domaines proches de la gestion des milieux aquatiques et de l'eau :
  - par l'organisation d'actions communes avec les autres réseaux professionnels : réseaux de gestionnaires (RRGMA, ARLR, D2B...), URCPiE, GRAINE Rhône-Alpes, GRAIE, ZABR, CIFODEL, Association des Maires, etc.
  - en améliorant la transmission d'information à destination des autres réseaux professionnels
  - en mutualisant les outils entre les différents réseaux d'acteurs professionnels
2. Développer la connaissance des autres métiers et les faire connaître aux adhérents de l'ARRA :
  - par la transmission d'information en provenance d'autres réseaux professionnels à destination des adhérents de l'ARRA
  - en répondant à des sollicitations ponctuelles d'autres réseaux d'acteurs pour la diffusion d'information, la mise en place d'actions communes, la réalisation de prestations, etc.
3. Améliorer la prise en compte de l'évolution des métiers de gestionnaires, des structures et des politiques de gestion des milieux aquatiques et de l'eau :
  - par la mise en place d'outils et d'actions spécifiques permettant d'accueillir les nouveaux publics visés par l'ARRA
4. Mobiliser les membres autres que techniciens de rivière et chargés de mission :
  - par l'organisation d'actions spécifiques ciblées à destination de ces publics afin de répondre à leurs besoins et de favoriser l'amélioration de leurs pratiques

## Axe n°3 : Actions - Pérennité et cohérence

---

### → Le constat :

Actuellement, les actions de l'ARRA sont définies chaque année par le Conseil d'administration sous la forme d'un programme annuel, validé ensuite par les partenaires techniques et financiers (Agence de l'Eau RM&C, Région Rhône-Alpes, DIREN Rhône-Alpes). L'élaboration du programme annuel est basée sur les besoins des adhérents de l'association recueillis au cours de l'année.

### → Les objectifs :

L'objectif stratégique de l'ARRA pour les prochaines années est **d'assurer la cohérence du développement de l'Association Rivière Rhône Alpes par l'intermédiaire de ses actions**. Pour cela, il convient que le programme d'actions annuel et son élaboration reprennent, intègrent et soient en cohérence avec les orientations définies dans les axes 1 et 2 du présent schéma d'orientation.

### → Orientations stratégiques et objectifs opérationnels :

1. Favoriser, développer et promouvoir les échanges et les rencontres entre les acteurs de la gestion globale des milieux aquatiques et de l'eau :
  - par l'intermédiaire des journées techniques d'échanges et d'information et des temps d'échanges techniques tels que les pêches aux cas pratiques
  - par le développement et l'amélioration du site Internet [www.riviererhonealpes.org](http://www.riviererhonealpes.org)
2. Capitaliser et diffuser les connaissances produites par le réseau professionnel :
  - par la production de documents techniques (actes des journées, cahiers techniques, recueil des pêches aux cas pratiques, etc.) et la professionnalisation de cette production
3. Améliorer l'information des acteurs de la gestion globale des milieux aquatiques et de l'eau et organisation d'une veille thématique :
  - par la valorisation des contenus de [www.riviererhonealpes.org](http://www.riviererhonealpes.org) et l'amélioration de son attractivité en traduisant son dynamisme
  - par la relance de la diffusion d'une lettre d'information régulière du type « Libre cours » incluant les actualités de l'ARRA et du site, des articles de fond, une veille juridique et réglementaire, une veille sur l'innovation technique et administrative, un point sur les messages du forum, etc.
4. Favoriser, développer et promouvoir les techniques et pratiques innovantes dans le domaine de la gestion globale des milieux aquatiques et de l'eau :
  - par le développement de liens avec le domaine de la recherche et la mise en place de partenariats avec la recherche et les réseaux la structurant (GRAIE, ZABR)
5. Développer les capacités de mise en débat, d'interpellation, de proposition et d'expertise technique de l'ARRA concernant les politiques publiques de gestion globale des milieux aquatiques et de l'eau.

---

## Mise en œuvre du schéma d'orientation et engagement des membres de l'ARRA et de son Conseil d'administration

---

Le Conseil d'administration et ses membres, appuyés par les salariés de l'ARRA, veilleront au respect et à la mise en œuvre de ce schéma d'orientation et de l'ensemble des objectifs qu'il définit.

En approuvant ce schéma d'orientation, les membres du Conseil d'administration ainsi que les adhérents :

1. partagent le diagnostic issu de l'étude évaluative présenté lors de l'Assemblée Générale 2008,
2. adhèrent à l'évolution du positionnement de l'ARRA ainsi qu'à ses trois axes stratégiques sur la vie associative, les publics et partenaires et les actions.
3. prennent l'engagement de contribuer à la réalisation des objectifs et des pistes de mise en œuvre identifiées.

